

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

L'an deux mil dix et le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Patrice MALCHERE, Maire, Françoise LE MER, Chrystelle KERSCAVEN, Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE, Elyanne MASSON, Vanessa PIEL, Laurent BONNION, Julien CHANTEMARGUE, Roger FAYOLLE, Philippe GUILLEMET, Nicolas LE CORRE, Sylvain MARTIN.

Absent excusé :

Gilbert HOURMANT : pouvoir à Roger FAYOLLE

Jusqu'à 21h : Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE : pouvoir à Elyanne MASSON

Absente :

Danièle LEDY

Secrétaire de séance : Françoise LE MER

Nb de Mb afférent au C.MI 15

Convocation: 19/03/2010

Nb de Mb en exercice 14

Publication: 02/04/2010

Qui ont pris part aux délibérations 13

FINANCES

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Les comptes de l'année qui ont été étudiés lors de la commission de travail du 12 mars 2010 sont présentés à l'assemblée.

Sous la présidence de Monsieur FAYOLLE, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 dressé par Monsieur Le Maire (ce dernier ayant quitté la salle au moment du vote).

Ce compte, conforme aux écritures du compte de gestion produit par le receveur municipal, peut se résumer comme suit :

Dépenses d'investissement :	61 985.00 €
Recettes d'investissement :	430 534.91 €
⇒ Excédent de clôture	368 549.91 €
Dépenses de fonctionnement :	109 245.03 €
Recettes de fonctionnement :	197 869.51 €
⇒ Excédent de clôture	88 624.48 €

DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 présentant un excédent de fonctionnement de 88 624.48 €
- considérant les opérations d'investissement engagées et à venir (suppression des branchements en plomb – renforcement du réseau d'eau potable à Meun)

décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 8 377.00 au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2010
- 80 247.48 € au compte 1068 (réserves) de la section d'investissement du BP 2010.

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT **BUDGET PRIMITIF 2010**

Le budget primitif étudié et approuvé par la commission des finances le 12 mars est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section d'investissement 543 656.39 €
Section de fonctionnement 192 168.00 €

BUDGET COMMUNAL **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Les comptes de l'année qui ont été étudiés lors de la commission de travail du 5 février 2010 sont présentés à l'assemblée.

Sous la présidence de Monsieur FAYOLLE, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 dressé par Monsieur Le Maire (ce dernier ayant quitté la salle au moment du vote).

Ce compte, conforme aux écritures du compte de gestion produit par le receveur municipal, peut se résumer comme suit :

Dépenses d'investissement : 121 104.92 €
Recettes d'investissement : 316 736.28 €
⇒ **excédent de clôture 195 631.36 €**

Dépenses de fonctionnement : 593 901 87 €
Recettes de fonctionnement : 654 564.57 €
⇒ **excédent de clôture 60 662.70 €**

DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 présentant un excédent de fonctionnement de 60 662.70 €
- considérant les opérations d'investissement engagées et à venir,

décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 1068 (réserves) du budget primitif 2010.

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE intègre la séance.

TAXES LOCALES 2010

Suite à étude de la commission des finances, une augmentation uniforme du taux des 4 taxes locales de 2 % est proposé et ce compte-tenu des opérations d'investissement à financer en 2010 et durant les années à venir (Réfection des berges du Marchais - Amélioration de l'éclairage public - Enfouissement des réseaux dans le périmètre de l'église et autour du Marchais - Renforcement du réseau de défense incendie – Réfection de l'extérieur de l'église ...)

Il est précisé que les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et professionnelle sont tous très sensiblement inférieurs aux moyennes cantonales, départementales et nationales et qu'en conséquence la pression fiscale à Achères reste faible.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales comme suit :

- 7.16 % pour la taxe d'habitation
Pour information le taux moyen départemental 2009 était de 15.62 %
- 14.82 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
Pour information le taux moyen départemental 2009 était de 23.99 %
- 44.56 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
Pour information le taux moyen départemental 2009 était de 48,10 %

Le produit fiscal résultant de l'application de ces taux augmentera de 4.24 % par rapport à 2009 compte-tenu de la variation physique de la matière imposable (nouvelles constructions – extensions et aménagements des habitations existantes) et de la réévaluation des bases décidée par le Parlement dans le cadre de la Loi des Finances (1.2 %).

Il est rappelé que la taxe professionnelle est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2010 et que l'Etat verse à la commune une compensation égale au produit de la taxe professionnelle perçue en 2009.

SUBVENTIONS 2010

La commission des finances a étudié le 19 mars les bilans financier et d'activités 2009 et le prévisionnel 2010 de chacune des associations.

Vu les propositions de la commission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement des subventions suivantes :

ASS . ACHEROISES

Sté de boule Achéroise	100
Coopérative scolaire	100
Amicale des parents d'élèves	250
Quad Achères	50
Achères Rock'n'Roll Club	200

ASS. CANTONALES

Anciens du canton	80
E-S-F	1200
Jeunes Pompiers de La Chapelle	200
Amis du Patrimoine du Canton	50
Club "Les Sages"	50
Ass. Cantonale d'Aide à Domicile	2 131
Collège La Chapelle (voyages scolaires 4 ^{èmes})	480
Ass. Sportive du Collège	15
SIAMPADH	40

AUTRES

F.N.A.C.A.	50
Handisports	50
Secours Populaire	100
Restaurants du Cœur	152

Il est précisé que les associations suivantes n'ont pas déposé de dossier car elles ne souhaitent pas de subvention de la commune : l'Association Festive Achéroise, la Société de pêche, la Société de chasse « Saint Hubert », l'association théâtrale « la Scène des 3 Pignons ».

BUDGET COMMUNAL **BUDGET PRIMITIF 2010**

Le budget primitif étudié et approuvé par la commission des finances du 19 mars 2010 est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce budget équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section d'investissement	403 943.06 €
Section de fonctionnement	679 263.00 €

CENTRE DE LOISIRS

BILAN D'ACTIVITES FEVRIER 2010

Nombre de familles	18
dont 16 familles achéroises	
Nombre d'enfants	26

dont 24 enfants achérois scolarisés à Achères
dont 2 enfants non achérois (Ury / Ichy)

Nombre de jours d'ouverture 5

Nombre de journées/enfants 91

	Enfants- de 6 ans	Enfants + de 6 ans	TOTAL
Lundi 22	7	11	18
Mardi 23	8	12	20
Mercredi 24	10	8	18
Jeudi 25	9	11	20
Vendredi 26	8	7	15
TOTAL	42	49	91

Moyenne : 18.2 enfants/jour

Garderie :

Matin : de 3 à 6 enfants

Après midi : service non proposé car pas d'inscription

BILAN FINANCIER FEVRIER 2010

DEPENSES

RECETTES

		Montant	Dépenses journée /enfant		Montant	Recettes journée/enfant
Charges à caractère général	Fournitures d'activités	102	1.12	Participation familles centre de loisirs	1572	17.27
	Prestations extérieures	80	0.88	Participation familles garderie	42	
	Déjeuner	220	2.42	CCAS	0	
	Collations - goûters	30	0.33	Subvention CAF	330	3.63
	Frais pharmaceutiques	0	0			
	Frais de téléphone	12	0.13			
Charges de personnel	Directeur	703	7.73			
	Animatrice	606	6.65			
	Agent de service et d'entretien	183	2.01			
	Secrétariat – gestion	150	1.65			
TOTAL		2056	22.59	TOTAL	1944	21.36
Coût commune		112	1.23			

Ce coût par enfant (22.59 €) est sensiblement inférieur à celui de l'année 2009 (28.95 €).

Il s'explique par :

- Un effectif plus élevé (+ de 18 enfants en moyenne par jour pour 14 en 2009) qui induit un coût de charges de personnel moindre par enfant
- L'absence de garderie le soir qui est un service hautement déficitaire (équilibre financier à partir de 8 enfants inscrits)

Ne sont pas prises en compte dans ce bilan les dépenses de fonctionnement des locaux (chauffage électricité – eau ...)

OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES PRINTEMPS 2010

Compte-tenu des préinscriptions enregistrées au 25 mars, il a été décidé d'accueillir les enfants du lundi 19 avril au mardi 27 avril. Par ailleurs, les familles achéroises n'étant pas demandeuses pour la garderie du soir, seule la garderie du matin sera assurée de 7h45 à 9h00, .

Julien IZARD (directeur en avril 2009 et en février 2010) et Céleste DANOS (animatrice en avril 2009) assureront l'encadrement de ces 7 journées, mais ces deux animateurs ne suffiront pas.

Effectivement il est constaté durant la 1^{ère} semaine, l'inscription d'une majorité d'enfants de moins de 6 ans (entre 10 et 15 par jour).

Or le ratio d'encadrement est de :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Deux solutions sont possibles :

- Recruter un animateur stagiaire mais pour cela il faut obtenir une dérogation de la D.D.J.S. (les textes autorisent 30 % de stagiaire)
- Recruter un animateur titulaire

Une demande a d'ores et déjà été faite auprès de la DDJS.

Renseignement pris auprès de plusieurs centres de loisirs, il s'avère que ces derniers ne rémunèrent pas les stagiaires. Néanmoins, si la DDJS accorde sa dérogation, le Conseil Municipal donne un accord de principe au versement de 19 €par jour à ce stagiaire qui rendra service à la collectivité. Le montant de cette gratification est le maximum possible si la collectivité veut être exonérée de cotisations et de contributions sociales (application de la circulaire ministérielle du 23/07/2009 concernant les modalités d'accueil des stagiaires accueillis dans les collectivités territoriales). Dans ce cas l'impact financier sera d'environ 1.50 €par jour et par enfant.

Si la DDJS refuse, le recrutement d'un animateur titulaire sera effectué par le Directeur. Compte-tenu de la rémunération de cet agent (SMIC), l'impact financier sera d'environ 5,50 €par jour et par enfant.

Avec cette équipe de 3, la capacité maximale d'accueil du centre sera de 28 enfants dont 16 enfants maximum de moins de 6 ans et 12 enfants maximum de plus de 6 ans.

Le centre de loisirs étant géré par la Caisse des Ecoles, le Conseil d'Administration de cet organisme délibérera sur ces points lors de sa réunion du 27 mars.

TRAVAUX

REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU

Suite à décision du Conseil lors de sa séance du 20 février dernier, une consultation a été engagée pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du château d'eau.

Pour mémoire travaux estimés à 93 000 € HT concernant l'étanchéité intérieure, la sous face, la coupole de couverture et le ravalement extérieur.

Deux bureaux d'études ont fait une offre :

- SAFEGE 17 068.30 €HT
- SOGREAH 14 900.00 E HT

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, retient la proposition SOGREAH et charge Monsieur le Maire de signer l'ordre de mission.

Les crédits sont inscrits au BP 2010 du budget « Eau –Assainissement »

REFECTION MARCHES ET PARVIS DEVANT LA MAIRIE

Suite aux conditions météorologiques rigoureuses de cet hiver, les marches et contremarches devant la mairie se sont fortement dégradées. Un escalier d'accès a été condamné.

Il est donc nécessaire de procéder à une réfection des marches et du parvis (surface totales 40 m²)

Quatre entreprises ont été consultées, deux ont répondu :

- DUPRE (Amponville) 8 320.67 €HT
- GAUDIN(Ury) 5 164.56 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition GAUDIN et charge Monsieur le Maire de signer le bon pour travaux réalisés en autofinancement.

Les crédits sont inscrits au BP 2010 du budget de la commune.

AMENAGEMENT PARVIS DEVANT L'EGLISE

Le 23 mars, le projet d'aménagement du parvis devant l'église a été présenté à Madame LE CHAUDELEC, responsable du Pôle Aménagement du P.N.R.G.F. et Monsieur GERAULT, architecte du SDAP.

Ces derniers ont apprécié la volonté de supprimer le stationnement, d'autant au vu des nombreuses flaques d'huile et d'essence maculant cette place. L'initiative de contact avec le C.A.U.E. a aussi été appréciée.

Le Conseil Municipal sollicite donc pour la mise en œuvre de cette opération l'aide technique et financière du P.N.R.G.F.

REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE DU MARCHAIS

Monsieur VERET du bureau TEST INGENIERIE, maître d'œuvre de l'opération, s'est rendu le 25/03 sur le site pour un premier diagnostic et une reconnaissance de terrain.

A priori, compte-tenu de la configuration du terrain et de l'état de la buse actuelle, la solution serait un remplacement intégral de cette buse mais ceci pourrait impliquer l'abattage des tilleuls au long de la rue.

Madame MASSON est choquée par cette perspective. Les élus s'accordent tous à dire qu'ils sont, comme un bon nombre d'Achérois, attachés à la présence de ces arbres au long du Marchais mais que

la commune a une obligation de résultat : si techniquement la solution la plus pérenne et la plus efficace est le remplacement de la buse, ce choix sera fait.

Si c'est le cas, ces arbres seront bien entendu remplacés ; c'est pour cela que cette opération doit faire l'objet d'une étude globale avec l'opération de réaménagement des berges du Marchais : le P.N.R.G.F. doit être associé dès à présent.

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire souhaite que le projet d'implantation d'une petite aire de jeux pour les jeunes enfants à l'arrière du restaurant scolaire soit étudié par les membres de la commission Travaux et de la commission Jeunesse & Sports.

Ce lieu d'implantation a été discuté en commission des finances ; il semble le plus judicieux car :

- à proximité immédiate de l'école donc lieu de rencontre des familles
- à l'écart des voies de circulation donc sur un site tranquille et sécurisé
- pouvant profiter des clôtures existantes

Une réunion est programmée le samedi 10 avril 2010 à 11 h

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN HAIES DANS LA PLAINE

Madame PIEL rappelle que lors de l'opération de remembrement agricole en 2003 la commission constituée de la Fédération de Chasse de Seine et Marne, des associations écologiques et des élus avait obtenu des propriétaires et des exploitants agricoles la mise en place de haies « abris faune » qui devaient être entretenus par l'ensemble des chasseurs de la commune.

Constat est fait que ces dernières années le travail d'entretien n'a pas été effectué avec rigueur et efficacité.

Madame PIEL, Adjointe au Maire, en sa qualité de vice-présidente de la commission « Environnement », a été désignée par Monsieur le Maire pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de remise en état de ces haies où seront associées Commune, Association Foncière et Associations de chasse.

Avec les présidents des deux sociétés de chasse Messieurs Laurent et Christophe NARCY et le président de l'A.F.R, Monsieur Sylvain MARTIN, elle dressera un état des lieux, décidera des actions et s'assurera du respect des engagements pris en 2003 par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne via les associations locale. Chacun devra veiller ensuite au respect de ces nouvelles plantations.

PLANTATIONS ENTREE DE VILLAGE

Monsieur le Maire informe les élus du renouvellement de plantation d'une jachère fleurie sur la parcelle communale de « Belébat » à l'entrée du village côté Ury par la société de chasse Saint Hubert. Cette association est invitée à se rapprocher du P.N.R.G.F. pour le choix des espèces de fleurs.

PLANTATIONS ECOLE

Avec le concours du P.N.R.G.F., les enfants sèmeront en mai des fleurs dans un massif de 40 m² dans la cour de l'école.

RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats provisoires de l'opération de recensement de la population effectuée du 21 janvier au 20 février 2010 :

- Population principale	≅ 1 260	en 2006 : 1 246
- Résidences principales	440	429
- Résidences secondaires	89	110
- Logements vacants	33	20
- Logements non enquêtés	19	13

Le bilan financier est le suivant :

- Recettes : dotation de l'Etat	2 756 €
- Dépenses : rémunération et frais de déplacement des agents recenseurs	2 948 €

Compte-tenu du sérieux et de la rigueur des agents recenseurs pendant cette opération, le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité exceptionnelle de 100 € à chacune.

Le coût net de l'opération est donc de 392 € pour la commune.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal confirme que la surface minimale requise pour réaliser un assainissement individuel sur une parcelle issue d'une division de propriété est de 500 m² et ceci pour être en concordance avec le règlement du P.O.S. qui dit en son article 5 qu'un terrain n'est constructible que s'il présente une superficie au moins égale à 500 m².

Il est bien entendu que les autorisations de mise aux normes ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement existants dans des propriétés 'd'origine' dont la surface peut être inférieure à 500 m² seront accordées.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

SALON DE PRINTEMPS

Madame LE MER fait le point sur l'organisation du salon programmé du 1^{er} au 9 mai :

- Le vernissage aura lieu le samedi 1^{er} mai à 18 heures.
- Le salon sera ouvert au public les jours suivants :
 - Samedi 1^{er} mai 10h - 18h
 - Dimanche 2 mai 14h - 19h
 - Samedi 8 mai 14h - 19h
 - Dimanche 9 mai 14h - 19h
- Le thème est « L'art des corps »
- L'invité d'honneur est Monsieur Pascal PAPISCA, peintre
- Une vingtaine de personnes exposeront peintures, photos, sculptures. Une trentaine d'œuvres a déjà été validée par la commission. Prochaine réunion le mercredi 13 avril à 20h30.

Madame LE MER fait un appel au prêt de tout système d'éclairage permettant la mise en valeur des œuvres. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée pour améliorer les équipements.

FOIRE AUX PLANTS

Cette animation est programmée le samedi 8 mai après-midi avec le concours du Conservatoire des plantes de Milly la Forêt et d'un jardinier professionnel qui donnera des conseils. Une 1^{ère} information à la population a été faite le 19 mars pour sensibilisation. Une 2^{ème} sera diffusée le 16 avril.

CONCERT

Un concert est offert par des élèves du conservatoire de musique des deux vallées le vendredi 9 avril à 20h30

FETE DE LA SAINT JEAN

Monsieur CHANTEMARGUE fait le point sur l'organisation de cette manifestation :

- Feu d'artifice : un choix sera fait la semaine prochaine parmi 4 propositions
- Animation : la proposition de « Rêves d'enfants » semble convenir : devis à l'étude pour 3 attractions livrées, montées, encadrées, démontées
- Restauration :
 - o la charcuterie LANGLOIS assure le repas chaud servi à table et le stand « grillades – frites »
 - o La commune prend en charge la buvette, le stand « crêpes » et le stand « sandwich bio »
 - o A voir avec l'association des Parents d'Elèves constitution d'un stand « salade - fromages - desserts »

Prochaine réunion avec toutes les personnes impliquées le jeudi 8 avril à 20h30.

INFORMATIONS DIVERSES

ENTRETIEN VOIES RURALES

Hier 25 tonnes d'enrobé ont été livrées gracieusement par l'entreprise MGP de Monsieur PIERMAY. Les agents communaux ont étendu ce matériau avec l'aide technique de Monsieur PIERMAY sur le chemin de Nemours.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur PIERMAY de présenter une facture de 300 € pour la mise à disposition de son matériel (semi remorque – pelle hydraulique – compacteur) , ce qui est la moindre des choses.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Madame KERSCAVEN donne le compte-rendu de la réunion du syndicat des transports :

- En 2010, compte-tenu de la possibilité d'inclure dans le budget de fonctionnement une partie de l'excédent d'investissement des exercices précédents correspondant à la TVA touchée sur la construction de la gare routière, il n'est pas demandé de participation aux communes.
- Bilan d'utilisation de la ligne R'Bulle : 60 personnes environ par jour sur 14 allers-retours ... faible utilisation due sans doute aux problèmes de corrélation avec les horaires des trains et d'autres lignes de bus. Donc la société « Cars bleus » révisé sa copie et étudie la mise en place d'horaires plus adaptés aux besoins des usagers.
- Le Syndicat étudie la création de lignes sur le canton vers les arrêts « R'Bulle » (Achères serait sur celle de Noisy à Ury) et la suppression d'autres (ligne du marché notamment)

- Il est confirmé que le prix d'un billet au départ d'Achères est d'1.5 € qu'une carte perdue peut être rééditée en une heure par la société « Cars Bleus » et que si un car ne peut pas prendre tous les enfants, un autre est immédiatement renvoyé sur simple appel téléphonique.

SYNDICAT DE MUSIQUE

Madame KERSCAVEN informe de l'avancée du projet de construction d'un conservatoire qui devrait recevoir un maximum de subventions.

Le syndicat a l'obligation de mettre en place à la rentrée 2010 un tarif dégressif en fonction du quotient familial pour permettre un accès facilité aux familles à faibles revenus. Les élus espèrent que cette obligation ne majorera pas la participation communale déjà très élevée (en 2010 : 6 700 € pour 12 enfants inscrits soit 558 €/par enfant.)

CIRCULATION

Madame KERSCAVEN fait part des doléances des riverains de la rue du Docteur Battesti qui n'apprécient toujours pas la mise en sens unique de leur rue.

Les élus disent que près d'un an ½ après cette mise en place, les résultats sont flagrants : cette voie est plus tranquille car le trafic a baissé mais surtout les multiples interventions des agents techniques pour des réparations ont cessé : depuis début 2009, le revêtement de cette chaussée n'a pas bougé et les accotements ne sont plus jamais détériorés.

Si une circulation en double sens était rétablie, des aménagements seraient indispensables ... et même avec ceux-ci pourra-t-on obtenir un comportement respectueux des conducteurs ?

Monsieur le Maire missionne Madame KERSCAVEN pour l'organisation d'une réunion avec tous les riverains du sens unique de la rue du Docteur Battesti le jour de leur choix.

TAXE PROFESSIONNELLE

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE a assisté ce jour à une réunion d'information sur la suppression de la taxe professionnelle et présentation de la nouvelle fiscalité directe locale des entreprises.

Elle informe les élus de la création de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la contribution foncière des entreprises (CFE). A compter de 2011, le taux de la CFE sera fixé par les communes, celui de la CVAE par l'Etat.

VILLAGE FLEURI

A la demande de Madame MASSON, il est décidé de réinscrire la commune au concours départemental des villages fleuris.

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Monsieur BONNION remercie la commune de sa réactivité pour les travaux de terrassement et de nettoyage à la Passée Ribet. Le site est propre.

Monsieur GUILLEMET informe les élus de la formation suivie ce jour par le personnel pour une bonne utilisation des produits phytosanitaires. Cette formation était assurée par le Conseil Général et le P.N.R.G.F. Le nouveau matériel communal a été étalonné lors des exercices pratiques.

RISQUES PROFESSIONNELS

Madame PIEL continue son travail de rédaction du document unique qui évalue les risques professionnels des agents communaux et qui préconise les moyens mis en œuvre pour pallier les problèmes.

PLANNING REUNIONS & MANIFESTATIONS

MARS	Samedi 27	9h30	C.C.A.S
	Samedi 27	10h30	Caisse des Ecoles
AVRIL	Samedi 3	10h30	Commission d'Urbanisme
	Mercredi 7	18h00	Commission Embellissement
	Jeudi 8	20h30	Commission Manifestations
	Vendredi 9	20h30	Concert Conservatoire de musique
	Samedi 10	11h00	Commissions Travaux & Jeunesse/Sports
	Mardi 13	20h30	Commission Culture
	Lundi 19	20h30	Commission Communication
MAI	Du 1 ^{er} au 9		Salon de printemps
	Samedi 8		Bourse aux plantes
	Vendredi 21	20h30	Conseil Municipal
	Dimanche 23	12h30	Banquet des Anciens
JUIN	Samedi 19		Fête de la Saint Jean
	Vendredi 25	20h30	Conseil Municipal

LA SEANCE EST LEVEE A 0H15